

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD196

présenté par

M. Manuel, M. Bony, M. Saddier, M. Sermier, Mme Lacroute, M. Poudroux et
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du territoire »

les mots :

« des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est question dans ce texte « des territoires ». Il convient de reprendre ces termes.